Dixville

PROCÈS VERBAUX

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE M.R.C. DE COATICOOK LE 7 NOVEMBRE 2016

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 7 novembre 2016 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville, sont présents les Conseillers, Tommy Lacoste, Francis Cloutier, Roger Heath, Mario Tremblay et Françoise Bouchard, formant quorum sous la présidence du Maire Martin Saindon. Le Conseiller Pierre Paquette est absent.

Sylvain Benoit, Directeur général et Secrétaire-trésorier est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par le Maire Martin Saindon.

2.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2016-11-07/163

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

4.0 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX

4.1.1 <u>ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SESSION</u> RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2016

2016-11-07/164

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la session régulière du 3 octobre 2016 tel que distribué.

4.2 SUIVI DES AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS VERBAUX

4.2.1 <u>ENTRETIEN DU CHEMIN DUPONT – RAPPORT ET AVIS JURIDIQUE DE LA MMQ</u>

Considérant l'avis juridique de la MMQ. Le degré d'entretien des chemins municipaux n'est pas défini par la loi mais les municipalités doivent faire preuve de diligence raisonnable et doivent vérifier régulièrement l'état des voies publiques sous leur juridiction et faire tous les travaux nécessaires afin de conserver la chaussée dans un état tel qu'un véhicule en bon ordre puisse y circuler sans difficulté. Il n'est donc pas possible de faire une politique d'entretien minimum pour un chemin ou une section de chemin.

5.0 RAPPORTS

5.1 <u>Comités externes</u>

-MRC : Rapport du Maire.

-Régie Incendie : rien à signaler.



- -Régie déchets : la conseillère Françoise Bouchard mentionne que 3 municipalités se joindront à la régie.
- -Sûreté du Québec : Rien à signaler.

5.2 <u>Services internes</u>

- Voirie : prix estimé à 5 000\$ pour une toilette conventionnelle sans électricité au parc municipal. À prévoir au budget 2017.
- Aqueduc, égout :rapport de l'inspecteur municipal ; vérification annuelle des débimètres.
- Urbanisme : rencontre prévue avec Philippe à la MRC jeudi le 10 novembre au sujet du schéma.
- -Loisirs : l'assemblée générale annuelle a eu lieu en octobre. La présidente des loisirs, Karine Meunier désire recruter de nouveaux membres.
- -Coop : retour sur le spectacle + ouverture bientôt.

5.3 Direction générale

- Nouveaux membres dans le comité de sécurité civile : Lise Bender et Mickaël, Pierre Quirion et Marie-Soleil Beaulieu.
- Rencontre préparatoire pour le budget en décembre, aussi rencontre pour RH à prévoir.
- Suivi de la rencontre avec Martin Massé.
- Proposition de PG Solutions pour la gestion de la paie.
- La coordonnatrice pour la Coop demande s'il est possible de déneiger le trottoir menant au dépanneur avec le tracteur. Le conseil accepte de le faire gratuitement en faisant le reste des trottoirs de la municipalité mais sans l'épandage de sel.

5.4 Rapport du maire

- Lecture du rapport de fin d'année du maire qui sera publié dans le journal municipal.

5.5 Rapport du CCU

Dérogation mineure 2016-09

2016-11-07/165

Considérant la demande de dérogation mineure au 370 chemin Major, lot 147-P portant le matricule 0493-70-8043, pour construire un bâtiment accessoire de 4.72 mètres de hauteur soit 1.06 mètres de plus que le bâtiment principal;

Considérant que le règlement de zonage no. 117, article 6.4.1.3 demande que la hauteur du bâtiment accessoire ne dépasse pas la hauteur du bâtiment principal ;

Considérant que la construction de ce bâtiment accessoire contrevient à aucun autre règlement de la municipalité et ne portera aucun préjudice aux voisins ;

Considérant que la hauteur de la résidence principale sera rehaussée dans l'avenir ;

Considérant que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure ;



Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'autoriser une hauteur de 4.72 mètres pour le bâtiment accessoire qui sera situé au 370 rue Major.

Recommandation d'augmenter à 300 \$ le prix d'une dérogation mineure lors d'une prochaine modification au règlement sur les permis et certificats.

Les membres du conseil sont d'accord avec cette recommandation.

6.0 <u>DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES:</u>

2016-11-07/166

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois d'octobre et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

7.0 **TRÉSORERIE:**

7.1.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2016-11-07/167

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés. Chèques no. 6706 à 6751 inclusivement.

Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 63 416.25\$.

7.2 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.2.1 <u>CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT 2016 – FONDATION DIXVILLE HOME</u>

2016-11-07/168

Il est résolu à l'unanimité que la municipalité ne fera pas de contribution financière. Les membres du conseil désirant participer au vin et fromage sont invités à contribuer de façon personnelle.

7.2.2 PARTY DE NOËL DE LA MRC DE COATICOOK À DIXVILLE LE 25 NOVEMBRE

2016-11-07/169

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité de défrayer les coûts de participation des membres du conseil et du personnel désirant assister à la fête de Noël de la MRC au montant de 55\$ par personne. Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.3 POLITIQUE FAMILIALE

2016-11-07/170

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité de verser, selon la politique familiale :



100 \$ à Nislemar Velazquez et Jason Yates pour leur 1^{er} enfant bébé Marley.

Le secrétaire-trésorier émet un certificat de disponibilité de crédit et est autorisé à procéder au paiement.

7.2.4 <u>DÎNER DE NOËL DES AÎNÉS</u>

2016-11-07/171

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de remettre 200\$ au « Café des aînés » pour les aider financièrement à leur dîner de Noël, qui aura lieu au bureau municipal en décembre prochain. Ce montant sera pris dans le budget prévu pour les projets MADA.

7.2.5 <u>RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE PORTANT SUR L'UTILISATION DE CERTAINS ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS DE LA VILLE DE COATICOOK</u>

2016-11-07/172

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook et les municipalités environnantes de la MRC ont conclu une entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook :

CONSIDÉRANT que cette entente a pour objet :

- De donner l'accès aux jeunes et adultes des Municipalités membres à certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook aux mêmes conditions que les résidents de la Ville afin que les citoyens des Municipalités membres soient considérés sur le même pied que les citoyens de la Ville de Coaticook pour ces équipements;
- D'offrir un meilleur accès à une variété de loisirs qui constitueront un complément à ce qui est déjà offert par les Municipalités membres à leurs citoyens;
- De soutenir le travail des bénévoles des différents clubs et associations qui animent et organisent les activités qui ont cours dans les équipements de loisirs de la Ville de Coaticook ; et
- De mettre en place un système simple et équitable de répartition des coûts.

CONSIDÉRANT que cette entente vient à échéance le 31 juillet 2017 et qu'il y lieu de la renouveler ;

CONSIDÉRANT que lors de la signature de la dernière entente, la Ville de Coaticook et les municipalités parties à l'entente s'étaient entendues pour que lors de l'expiration de l'entente, les parties s'engageaient à négocier de bonne foi les modalités de renouvellement ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook propose aux municipalités de prolonger l'entente de 5 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017 et de fixer les montants à débourser par les

Dixville

PROCÈS VERBAUX

municipalités aux mêmes montants que ceux prévus lors de l'année 2016 :

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité d'accepter de prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2017 pour un montant de 2,153 \$ pour cinq mois et d'entamer une négociation pour une entente à long terme avec la Ville de Coaticook et les municipalités parties à l'entente portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la Ville de Coaticook.

7.2.6 <u>GILETS DE HOCKEY POUR L'ÉQUIPE DE L'ÉCOLE SANCTA MARIA DE DIXVILLE</u>

Informations à venir. Ce point est remis au prochain conseil.

7.2.7 <u>COMITÉ DES LOISIRS DE STANHOPE – RETRAIT DE LA VENTE POUR TAXES IMPAYÉES</u>

2016-11-07/173

Considérant l'intérêt de plusieurs citoyens de l'ancien village de Stanhope pour remettre sur pied le comité des loisirs ;

Considérant les nombreux pourparlers avec le directeur général, les futurs membres du comité et les membres du conseil ;

Il est proposé par le Conseiller Francis Cloutier et résolu à l'unanimité :

- de retirer le dossier de la vente pour taxes auprès de la MRC de Coaticook et d'assumer les frais de gestion au montant de 444.43\$, dont le comité s'est engagé à rembourser.
- d'exclure le comité des loisirs de Stanhope comme assuré additionnel au contrat d'assurance de la municipalité à partir du 1^{er} janvier 2017.
- d'annuler leur compte de taxe pour l'année 2016.

7.2.8 INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT ADJOINT

2016-11-07/174

L'inspecteur en bâtiment adjoint, Nicolas Plourde occupant présentement le poste à titre de remplaçant, désire offrir ses services professionnels à titre d'inspecteur adjoint et propose ses tarifs à partir du 1^{er} janvier 2017;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'accepter les tarifs pour inspection en bâtiment et environnement 2017 de M. Nicolas Plourde, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

7.2.9 PROJET: HISTOIRE DE DIXVILLE HOME

2016-11-07/175



Considérant la présentation du projet chapeauté par M. Alain Leclerc;

Considérant que M. Leclerc aura un stagiaire en histoire de l'Université de Sherbrooke pour travailler sur le projet ;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité de payer les frais de déplacement du stagiaire pour le projet d'histoire de Dixville Home.

7.3 VIREMENT ET AFFECTATION

Aucun.

8.0 AFFAIRES NOUVELLES

8.1 <u>ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL</u> 2017

2016-11-07/176

Considérant que les articles 319 et 320 du Code municipal requièrent la publication du calendrier des séances ordinaires avant le début de chaque année civile ;

Il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des séances ordinaires pour l'année 2017, soit le premier lundi de chaque mois à 19h00 au bureau municipal, à l'exception des mois : de janvier qui aura lieu le 9 janvier, de septembre qui aura lieu le mardi 5 septembre et le 13 novembre, soit le 2^{ième} lundi du mois.

8.2 <u>DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES PAR LES MEMBRES</u> DU CONSEIL

Tel que requis par la « Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, E-2.2 », tous les membres du conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

Il est résolu à l'unanimité de transmettre les déclarations au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire.

8.3 <u>ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE COMME</u> MEMBRE PARTENAIRE À LA SADC

2016-11-07/177

Il est proposé par le Conseiller Tommy Lacoste et résolu à l'unanimité que la municipalité de Dixville adhère à la SADC de la région de Coaticook, à titre de membre partenaire et de désigner le Directeur général, M. Sylvain Benoit, comme délégué pour la municipalité.

8.4 ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE COMME MEMBRE ACTIF 2016-2017 À ACTI-SPORTS DE LA MRC DE COATICOOK



Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité d'appuyer la nomination de Monsieur Éric Perreault comme membre désigné à titre de représentant de la municipalité de Dixville pour y exercer notre droit de parole et de vote.

8.5 <u>CLUB DE MOTONEIGES TROIS-VILLAGE INC. – TRAVERSE DE CHEMINS</u>

2016-11-07/179

Considérant que des représentants du Club de Motoneiges Trois-Villages Inc. demandent l'autorisation de passer sur les chemins Falconer, Tremblay et Nadeau dans la municipalité;

Considérant l'adoption du règlement no 82 (2004) intitulé « Règlement relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux » qui a pour objet de permettre et de réglementer la circulation des véhicules hors route sur son territoire ;

Considérant que le conseil est favorable à ce que le sentier de motoneige traverse la municipalité, et ce, de façon sécuritaire ;

Par conséquent, il est proposé par le Conseiller Mario Tremblay et résolu à l'unanimité de maintenir l'autorisation relative aux traverses sur nos chemins municipaux, incluant la traversée du pont sur la route 147 pour l'accès au chemin Nadeau par les motoneiges. Les sentiers seront entretenus par le club de Motoneiges.

De plus, il est demandé au représentant désigné du Club de motoneiges de communiquer avec l'inspecteur municipal afin de préciser les endroits des traverses afin que la signalisation soit installée aux bons endroits et assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

8.6 <u>ASSURANCES 2017 À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ)</u>

2016-11-07/180

Considérant la demande de la MMQ de mettre à jour la police d'assurance de la municipalité ;

Considérant l'explication de la clause de règle proportionnelle ;

Considérant l'offre d'ajout de certaines protections additionnelles ;

Il est proposé par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de ne pas faire les ajouts proposés par la MMQ pour le contrat d'assurance 2017.

8.7 <u>RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES – PRÉVOIR UNE RENCONTRE EN NOVEMBRE</u>

D'un commun accord les membres du conseil refusent, pour l'instant, de rencontrer les représentants de la Ressourcerie des Frontières. La Conseillère Françoise Bouchard fera le suivi



auprès de la Directrice générale de la Ressourcerie, Karine Cantin.

8.8 FERMETURE ET ABOLITION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE, TEL QUE REPRÉSENTÉ SUR LE LOT 15A RANG 7 SITUÉ À L'EXTÉRIEUR DE L'EMPRISE DE LA ROUTE 147 (ANCIENNE ROUTE 22)

2016-11-07/181

ATTENTU Qu'en vertu des articles 4 (par.8) et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, c. 6), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, la municipalité peut procéder à la fermeture d'un chemin par résolution ;

ATTENDU QUE le conseil juge approprié qu'une partie d'un chemin montré à l'originaire, tel que représenté sur le lot 15A rang 7 situé à l'extérieur de l'emprise de la route 147 tel que représenté sur le plan du Ministère du Transport sous le numéro 6809-39 en date du 6 novembre 1939, tel que décrit subséquemment perdre officiellement son caractère de chemin municipal;

ATTENDU QUE ledit chemin sera incessamment connu comme étant les lots 18 et 19 du rang 7 du Canton de Barford ;

ATTENDU QUE cette partie de chemin n'est pas utilisée à des fins publiques ;

ATTENDU QUE dans le cadre de la présente fermeture, aucune personne ne subit de préjudice ;

Il est proposé par la Conseillère Françoise Bouchard et résolu à l'unanimité que la municipalité de Dixville procède à la fermeture et l'abolition d'une partie d'un chemin montré à l'originaire, tel que représenté sur le lot 15A rang 7 situé à l'extérieur de l'emprise de la route 147, tel que représenté sur le plan du Ministère du Transport sous le numéro 6809-39 en date du 6 novembre 1939 (ancienne route 22).

8.9 <u>CESSION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGNIAIRE, TEL QUE REPRÉSENTÉ SUR LE LOT 15A RANG 7 SITUÉ À L'EXTÉRIEUR DE L'EMPRISE DE LA ROUTE 147 (ANCIENNE ROUTE 22)</u>

2016-11-07/182

ATTENDU la résolution 2016-11-07/181 concernant la fermeture et l'abolition d'une partie d'un chemin montré à l'originaire, tel que représenté sur le lot 15A rang 7 situé à l'extérieur de l'emprise de la route 147 (ancienne route 22) tel que représenté sur le plan du Ministère du Transport sous le numéro 6809-39 en date du 6 novembre 1939 ;

ATTENDU QUE ledit chemin sera incessamment connu comme étant les lots 18 et 19 du rang 7 du Canton de Barford ;

ATTENDU que la vérification de conformité des transactions devra être validée par l'arpenteur et le notaire au préalable ;



Il est proposé par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité :

De céder à titre gratuit aux propriétaires des terrains adjacents dont il en revient de droit, la partie du chemin montré à l'originaire, tel que représenté sur le lot 15A rang 7 situé à l'extérieur de l'emprise de la route 147, tel que représenté sur le plan du Ministère du Transport sous le numéro 6809-39 en date du 6 novembre 1939, selon la condition mentionnée précédemment. Les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de l'acheteur.

D'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Dixville les contrats notariés avec les propriétaires pour la vente desdites parties de chemin.

8.10 INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

2016-11-07/183

Considérant que la municipalité de Dixville désire procéder à l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et environnement à temps plein conjointement avec la municipalité de St-Herménégilde et de partager cette ressource ;

Considérant le projet d'entente inter-municipale portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine avec la municipalité de St-Herménégilde ;

Considérant le projet d'offre d'emploi pour l'embauche d'un inspecteur en bâtiment et environnement ;

Il est proposé par le Conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité :

- ➤ De mettre fin à l'entente inter-municipale pour une ressource en inspection de bâtiment et environnement avec la MRC de Coaticook et les municipalités de Ste-Edwidge, East-Hereford et St-Herménégilde, et d'en avertir chacune des parties :
- D'autoriser le directeur général et le maire à signer la nouvelle entente inter-municipale portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine avec la municipalité de St-Herménégilde, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- D'autoriser le directeur général à procéder à l'ouverture du poste, d'en faire l'affichage et d'organiser des entrevues pour l'embauche.

9.0 AVIS DE MOTION

Aucun.

10. ADOPTION DE RÈGLEMENT



		Aucun.	
	11.0	PÉRIODE DE QUESTIONS Aucune.	
2016-11-07/184	12.0		eillère Françoise Bouchard et résolu à ente session du conseil à 22h15.
		Maire	Secrétaire-trésorier